

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025
DELIBERATION N°26/05/2025-101

Conseillers en exercice :	29	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Mai, à dix-neuf heures, le
Présents :	18	Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés :	5	séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés :	6	légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants :	23	

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, Christian GRENIER, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUUNET, Bruno TEISSEDDRE, MME Christiane MEYRONEINC, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Nicolas FERNANDEZ par M. Eric BOULDOIRES,
M. Géraud DELPUECH par M. Jérôme GRAS,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,
MME Martine GUIBERT par M. Bruno TEISSEDDRE,
MME Marie Pierre MURAT par M. Marc POUUNET.

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Corinne AMAT, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN,
M. Jonathan LAROUSSINIE.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **04 JUIN 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 20 Mai 2025.

Le présent extrait a été transmis le **27 MAI 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : SUBVENTION A L'OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DU PAYS DE SAINT-FLOUR AU TITRE DE L'ANNEE 2025

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc PERRIN

Le commerce de proximité reste un des enjeux primordiaux pour donner de l'attractivité au centre-bourg et de cause à effet au territoire.

La sauvegarde d'un centre-ville ne peut s'imaginer sans l'existence d'une organisation regroupant l'ensemble des acteurs de façon efficace et pérenne.

C'est pourquoi, afin de garantir la continuité d'un projet global d'attractivité du centre-ville la Commune de Saint-Flour souhaite apporter son soutien auprès de l'Office De Commerce et de l'Artisanat pour un montant de 10 000 € au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- **APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € auprès de l'Office De Commerce et de l'Artisanat pour le projet d'animations commerciales au titre de cette année.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

POUR : 23 voix

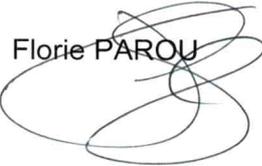
Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,



Philippe DELORT

L'élue secrétaire de séance,



Florie PAROU

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 27 mai 2025 16:16
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-101

':.Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-101, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250527-26-05-2025-101-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 26-05-2025-101

Objet : Subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Pays de Saint-Flour au titre de l'année 2025

Date de décision : 27/05/2025

Date de transmission : 27/05/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>